

Ville de Caluire et Cuire

Direction des Ressources Humaines

Formulaire offre d'emploi

Intitulé du poste : auxiliaire de sécurité

Cadre d'emplois : Adjointes techniques territoriaux

Catégorie : C

Direction ou Service : Police Municipale

Type de recrutement : - ☒ CDD année scolaire, renouvelableTemps de travail : ☐ complet – ☒ non complet (durée hebdomadaire : 12 h/semaine)

Libre à compter du : 01/09/2024

Contexte :

La ville de Caluire-et-Cuire est une commune de plus de 43 000 habitants située au cœur de la Métropole de Lyon. Attractive et dynamique, elle compte environ 600 agents permanents et ne cesse de s'interroger sur l'amélioration continue de la qualité du service aux usagers tout en veillant à la responsabilisation, au développement des compétences et au bien-être de ses agents au travail.

Missions :

Assurer la sécurité des lieux de traversée des voies publiques par les élèves des écoles primaires

Activités principales :

-L'agent, affecté à un point école, doit aider les enfants et leurs accompagnateurs à traverser au passage piéton au moment des entrées et des sorties d'école

Vacations scolaires : 4 vacations journalières les lundis, mardis, jeudis et vendredis : 8h-8h45 / 11h45-12h30 / 13h45-14h15 / 16h15-17h15

Les horaires des vacations peuvent être amenés à évoluer selon les heures de fonctionnement de l'établissement scolaire d'affectation

L'agent représente la Ville et assure une présence humaine aux abords des écoles permettant un lien social.

Activités secondaires :

Devoir d'alerte des services compétents en cas d'accidents, de problème de sécurité, ou de tout évènement anormal : police municipale, police nationale, services de secours

Profil :**Connaissances et compétences**

- Rigueur
- Sérieux

Aptitudes et qualités

- Sens du service public
- Sens des responsabilités
- Sens du contact, des relations humaines
- Ponctualité

Environnement relationnel

Internes : Police Municipale, Direction des Ressources Humaines

Externes : Enfants et accompagnateurs

Conditions de travail

Présence en extérieur par tout temps Rythmes scolaires (prise de congé impossible hors vacances scolaires)

Contraintes/Horaires :

Vacations scolaires : 4 vacations journalières les lundis, mardis, jeudis et vendredis : 8h-8h45 / 11h45-12h30 / 13h45-14h45 / 16h15-17h15

Informations complémentaires : Personne à contacter

Jean Billaud, Chef de Service de Police Municipale – Tél 04.78.98.80.08

Dépôt de votre candidature accompagnée d'un curriculum vitae directement en ligne : [POSTULEZ ICI](#)